

La police municipale : fonctionnement et missions



La police municipale est chargée de faire respecter les arrêtés municipaux et d'en constater les infractions. Son bureau se trouve sur le parvis de l'hôtel de ville.

Missions de la police municipale

La police municipale intervient dans différents domaines au quotidien :

- Troubles à la tranquillité, les nuisances sonores
- Divagations d'animaux, les chiens dangereux
- Outrages à agent
- Infractions au code de la route, les accidents sur la voie publique, les anomalies de voiries
- Installations illicites de gens du voyage
- Détenions de produits stupéfiants, consommations d'alcool, les ivresses publiques et les manifestations
- Altercations
- Déclenchements des alarmes dans les bâtiments publics
- Graffitis, les insalubrités, les dégradations de biens publics et privés
- Objets trouvés
- Personnes reçues au poste
- Vacances funéraires et pose de bracelets.

Le service de police municipale est composé de 7 agents :

- 1 chef de police
- 3 gardiens de police
- 1 ASVP
- 2 agents de surveillance des points d'écoles

Coordonnées

Police municipale
Rue Vieille Saint-Martin
95800
Courdimanche
01 34 46 72 29 / 06 22 65 11 60
Infos pratiques

Heures d'ouverture du poste :

du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 14h à 16h30

Deux patrouilles de nuit par semaine

Contact

Police municipale

Tél. 01 34 46 72 29

06 22 65 11 60

Police nationale

Tél. 17